

DELEGATIONS VILLE DE TROYES DANS ORGANISMES EXTERNES

ORGANISMES EXTERNES	Représentants de la Ville à désigner par le Conseil municipal			Mode de scrutin
	Nbre	Nature		
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES <i>Cette commission créée entre Troyes Champagne Métropole et les communes membres est chargée d'évaluer les transferts de charges (Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts). Sa composition a été arrêtée par la délibération du 27 janvier 2011 du Conseil communautaire. La Ville de Troyes comme les autres communes dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.</i>	1	titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
	1	suppléant		
COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE DU FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE <i>Cette instance présidée par le Préfet de Région, ou son représentant, est consultée chaque année sur les priorités de financement envisagées pour l'aide au démarrage des projets ou activités créées par une association.</i>	1	titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES <i>Créée en 2006, cette commission relevant de la Communauté d'agglomération du Troyes Champagne Métropole a pour objet de favoriser une concertation de différents acteurs en matière d'accessibilité. A ce titre chaque Conseil municipal doit choisir un représentant de sa commune.</i>	1	titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
	1	suppléant		
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONACVG) <i>L'ONACVG est un établissement public administratif, sous tutelle du Ministère de la défense. Les services départementaux sont chargés de décliner localement les différentes missions de reconnaissance, réparation, solidarité et mémoire.</i>	1	titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres

CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS <i>L'article 18 du Décret n°89-677 du 18 septembre 1989 dispose que les représentants des collectivités territoriales sont désignés, par tirage au sort, par le Président du conseil de discipline de recours. Les membres des Conseils municipaux sont ainsi désignés sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du Conseil municipal désigné par l'Assemblée dont il fait partie.</i>	1	titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE <i>Le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales a pour missions d'améliorer les conditions matérielles et morales des agents territoriaux.</i>	1	titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES <i>Le CDDF est un outil donné au Maire permettant d'accompagner les familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur enfant, quand son comportement entraîne des troubles à l'ordre public. Outre le Maire, ou son représentant, il doit comporter un élu du Conseil municipal.</i>	1	titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
CENTRE DE GESTION DE L'AUBE <i>Les centres de gestion sont des établissements publics locaux à caractère administratif partenaires des collectivités locales pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires.</i>	2 2	titulaire titulaire suppléant suppléant		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
ASSOCIATION REGIE DE NOS QUARTIERS <i>Améliorer l'environnement et la vie sociale des quartiers en permettant aux habitants d'assurer des tâches utiles privilégiant l'insertion sociale et professionnelle, le dialogue et la prévention.</i>	4	titulaire titulaire titulaire titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES <i>L'association regroupe différents niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou bien concernées par la valorisation des forêts de leur territoire.</i>	1 1	titulaire suppléant		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres

ASSOCIATION ESPERANCE SPORTIVE TROYES AUBE CHAMPAGNE (ESTAC) <i>L'association a souhaité associer ses partenaires aux assemblées générales de l'association au sein d'un collège avec voix consultative. La Ville de Troyes est représentée en tant que commune siège du centre de formation.</i>	1	titulaire		<i>possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres</i>
	1	suppléant		
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "RACHI - TROYES ET L'AUBE EN GRAND EST" <i>Ce groupement a pour objet d'assurer l'animation et le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du label Patrimoine européen.</i>	2	titulaire		<i>possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres</i>
	2	suppléant		